

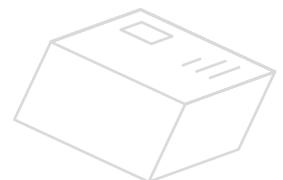
LES DÉCHETS **DESTINÉS** AU SAC JAUNE / À LA POUBELLE JAUNE SONT PAR EX. :

- › Aérosols
- › Barquettes de plats préparés
- › Boîtes de conserve
- › Boîtes de nourriture pour animaux
- › Bouteilles d'huile de table (plastique)
- › Bouteilles de grès
- › Bouteilles de shampoing (plastique)
- › Cubitainers de boissons
- › Dosette de médicaments
- › Emballage de barres de muesli etc. en plastiques
- › Emballages de « Schokokuss »
- › Emballages de crème glacée (plastique)
- › Emballages en bois ou petites caisses de bois
- › Emballages polystyrène (par ex. d'appareils électro-ménagers)
- › Flacons de produit vaisselle (plastique)
- › Papier aluminium de chocolat
- › Papier d'emballage de beurre
- › Pots de babeurre
- › Pots et opercules de yaourt
- › Sachets d'emballage de pâtes
- › Sachets de potage
- › Sacs de lait en plastique
- › Seaux de moutarde, mayonnaise, ketchup (plastique)
- › Tubes de dentifrice



CE QU'IL **NE FAUT PAS METTRE** DANS LE SAC JAUNE / LA POUBELLE JAUNE PAR EX. :

- › Appareils électro-ménagers
- › Biberons
- › Boîtes pliables
- › Briquets
- › Brosses à dent
- › Cassettes vidéo
- › CD et disquettes
- › Chemises (pochettes) transparentes
- › Collants femme
- › Couches de bébé
- › Emballage non vidés
- › Fibre de bois
- › Jouets d'enfant (bois/plastiques/métal)
- › Litière pour chat
- › Matelas gonflables/tentes
- › Mégots de cigarette
- › Mouchoirs en papier
- › Papier
- › Papier cartonné/carton
- › Pellicules photo
- › Pots en céramique
- › Produits d'hygiène et de toilette
- › Rasoirs à usage unique
- › Restes de nourriture
- › Restes de papier peint
- › Restes de polystyrène (par ex. matériel d'isolation thermique)
- › Sparadrap/Pansements
- › Stylos bille
- › Vaisselle en fer blanc
- › Vaisselle en porcelaine
- › Verre (par ex. bocal de conserve, bouteille de verre)
- › Vêtements usagés



Exceptions régionales possibles (par ex. collecteur de matières recyclables) ; le cas échéant, veuillez vous informer auprès de votre commune.

Veuillez consulter ce site pour obtenir de plus amples informations: www.gruener-punkt.de